Exempt – appel en matière de droit du travail

Audience publique du huit novembre deux mille douze

Numéro 37623 du rôle.

Composition:

Romain LUDOVICY, président de chambre;
Roger LINDEN, premier conseiller;
Monique FELTZ, conseiller;
Alain BERNARD, greffier.

Entre:

la soc1.), établie et ayant son siège social à L-(…), représentée par son gérant actuellement en fonctions,

appelante aux termes d'un exploit de l'huissier de justice Martine LISE d'Esch-sur-Alzette du 14 juillet 2011,

comparant par Maître Bernard FELTEN, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

et:

A., demeurant à L-(…),

intimé aux fins du prédit exploit LISE,

comparant par Maître Alex PENNING, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

LA COUR D'APPEL:

Vu l'ordonnance de clôture du 24 mai 2012.

Le magistrat de la mise en état entendu en son rapport lors de l'audience des plaidoiries du 25 octobre 2012.

Par courrier télécopié du 26 octobre 2012, l'avocat constitué pour la soc1.) informe la Cour de ce que ladite société a été déclarée en état de faillite par jugement du 3 août 2012 rendu par le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale.

Il convient partant, par application des articles 225 et 599 du nouveau code de procédure civile, de révoquer l'ordonnance de clôture aux fins de régulariser la procédure.

PAR CES MOTIFS :

la Cour d'appel, huitième chambre, siégeant en matière de droit du travail, statuant contradictoirement, sur le rapport du magistrat de la mise en état,

révoque l'ordonnance de clôture de l'instruction du 24 mai 2012,

fixe l'affaire à l'audience de la conférence de mise en état du **jeudi, 6 décembre 2012, à 15 :00 heures, salle CR. 0.19 ;**

réserve les frais.